



HYDREAULYS

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 24 juin 2024 à 18h le Comité d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni à son siège au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

**OBJET : 2024/25 - SERVITUDE SUR LA PARCELLE C 432 A CHAVENAY – HYDREAULYS/CDC BIODIVERSITE**

Sont présents :

CA VGP : Jacques ALEXIS, Alain SANSON (suppléant de Richard RIVAUD), Claude JORIO, Marc TOURELLE, Sonia BRAU, François-Gilles CHATELUS, François DARCHIS, Xavier GUITTON, Richard LEJEUNE

CA SBGS : Isabelle DE TONQUEDEC

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

CC Gally Mauldre : Eric MARTIN

CC Cœur d'Yvelines : Catherine LANEN

EPT GPSO : Jacques BISSON, Isabelle DORISON, Pierre CHEVALIER, Francis MENET

CA SQY : Eva ROUSSEL, Françoise BEAULIEU, Catherine BASTONI, Gilbert REYNAUD, Christian GRANDE

Absents excusés : Jean-Philippe LUCE, Pascal THEVENOT, Gwilherm POULLENNEC, Jean-Philippe OLIER, Arnaud HOURDIN, Laurent RICHARD, Jerome COTIGNY, Christian BEZARD, Pascale FLAMANT, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Henri-Pierre LERSTEAU, Isabelle SATRE, Brigitte BOUCHET, Aurélien PERROT, Housseem DHAOUADI, Roger ADELAIDE

Ont donné pouvoir : Anne-Andrée BEAUGENDRE à Marc TOURELLE, Jean-Baptiste HAMONIC à Eva ROUSSEL, Grégoire DE LA RONCIERE à François DARCHIS, Benoît RIBERT à Claude JORIO

Date de la convocation : 17 juin 2024

Secrétaire de séance : Eva ROUSSEL

Date d'affichage : 27 juin 2024

Nombre de membres : En exercice : 43 Présents : 22 Votants : 26

*Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux et le délai de recours gracieux. Le recours gracieux doit être déposé avant le 27/06/2024.*

*la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux*

Accusé de réception en préfecture  
078-200089316-20240624-DEL202425-DE  
Date de réception en préfecture : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

# Délibération 2024/25

## **OBJET : Servitude sur la parcelle C 432 à Chavenay – HYDREAULYS/CDC BIODIVERSITE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la parcelle cadastrée C 432 située à Chavenay, propriété d'HYDREAULYS, est incluse en partie dans le projet de renaturation du ru de Gally qui fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique,

**Considérant** que la parcelle cadastrée C 433, propriété de CDC BIODIVERSITE qui jouxte celle du syndicat bénéficie d'une autorisation environnementale,

**Considérant** que la CDC BIODIVERSITE a sollicité auprès du syndicat la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle à son profit via une servitude de raccordement et d'écoulement des eaux du ru du Fond de Berthe dans le lit du ru de Gally. Il est établi que le ru peut être déplacé par et aux frais du syndicat en fonction des contraintes ou des nécessités consécutives aux travaux en cours sur le ru de Gally,

**Considérant** qu'en tout état de cause, HYDREAULYS s'oblige à maintenir à ses frais la jonction entre les deux rus et à ne pas obstruer l'écoulement de l'eau du ru du Fond de Berthe dans le ru de Gally, de sorte que la CDC BIODIVERSITE et ses ayants-droits ou ayants-causes ne soient jamais recherchés et qu'ils ne soient nullement inquiétés à ce sujet,

**Considérant** que néanmoins, le syndicat ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de dégradations liées à l'évolution naturelle des sites comme par exemple les dépôts de sédiment à la confluence pouvant faire remonter le niveau d'eau du ru du Fond de Berthe,

**Considérant** qu'il est demandé aux membres du Comité d'autoriser le Président à approuver l'acte notarié annexé établissant la servitude et autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'acte annexé et tout document y afférent,

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Comité,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la servitude notariée annexée concernant la servitude d'écoulement des eaux du ru du Fond de Berthe dans le lit du ru de Gally à conclure sur la parcelle C 432 à Chavenay entre la CDC BIODIVERSITE et le syndicat HYDREAULYS.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite servitude.

**DONNE** tout pouvoir au Président, ou toute personne dûment habilitée, pour tous les actes relatifs à cet acte.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

**Pour Extrait Conforme  
A Versailles, le 24 juin 2024**

**Le Président**

**Marc TOURELLE**

  
Accusé de réception en préfecture  
078-200089316-20240624-DEL202425-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024